



Sommaire

CE : voyage au Japon, audit des comptes et communication	1
Évolutions de l'accueil téléphonique : souriez, vous êtes enregistrés !	2
Politique sociale de l'Entreprise : choix de l'expert.....	2

CE : voyage au Japon, audit des comptes et communication ...

Voyage au Japon :

Pour rappel : obligés de reprendre le contrat de ce nouveau voyage signé par la Présidente des ASC, démissionnaire de ses fonctions à l'issue du CE d'Avril, vos élus CFE-CGC s'aperçoivent de ses nombreuses lacunes, en particulier un nombre insuffisant de sièges réservés par le voyageur pour faire partir plus de monde dans des conditions budgétaires satisfaisantes.

Audit des comptes 2014 et 2015 :

Des explications complémentaires ont été demandées à l'ancienne mandature pour expliquer les erreurs et manquements pointés par l'expert du CE.

Mais faute de nouvel élément, la Direction propose aux protagonistes une médiation financée intégralement par ses soins.

Communication du CE

La communication du CE vers les salariés demeure une prérogative de son Secrétaire, en vertu de son règlement intérieur. C'est la raison pour laquelle vous avez reçu une communication vidéo annuelle pour vous informer des actions et perspectives de l'instance, aussi bien en 2018 qu'en 2019.

Analyse de la CFE-CGC

Voyage : un contrat mal négocié et mal bordé... la longue route vers l'extrême Orient

Après avoir tenté, en vain, de manipuler les règles d'organisation du voyage au Japon pour favoriser des intérêts obscurs, certains membres de la commission ASC ont fini par quitter un Wasen qui prenait l'eau :

- le contrat stipulait un tarif ferme et arrêté pour 35 à 39 participants, tarif moins élevé d'une centaine d'euros que celui applicable à 34 partants.
- or le voyageur nous a confirmé d'une part un surcoût de 300 euros à partir du 36^{ème} participant, d'autre part n'avoir réservé que 35 places ! En d'autres termes le seul moyen de bénéficier du tarif le plus avantageux pour le CE est de partir à 35 personnes exactement ! **À 34 ou à 36, le prix par participant est plus élevé !**

Vos élus CFE-CGC ont donc proposé à la Commission ASC de faire partir 35 personnes afin d'optimiser les finances du CE et de dégager un solde budgétaire permettant d'organiser un ultime voyage en 2019 !

Une fois de plus, les choix opérés en matière de voyages ont fait preuve d'iniquité au regard de la répartition des subventions auprès de l'ensemble des salariés, alors que leur organisation requiert sagacité, temps et implication.

La CFE-CGC a toujours milité et continuera de militer pour une **distribution intégrale de vos subventions au tableau magique.**

Audit : préjudice réel toujours inexpliqué et médiation proposée.

En dépit des postures théâtrales de certains en cours d'instance ou de la convocation de l'ancien expert-comptable du CE, ou encore des déclarations sans fondement d'autres élus, **aucun nouvel élément tangible n'a été apporté** par l'ancienne mandature pour expliquer les erreurs et manquements pointés par l'expert du CE. Même l'ancien expert-comptable prend ses distances avec les travaux d'audit pour dégager sa responsabilité.

Devant la situation, la Direction semble espérer que l'ancienne mandature trouve une sortie de crise par le seul truchement d'une médiation qu'elle propose et finance. La Direction paraît en effet très attachée à la paix sociale... et l'ancienne mandature très attachée à suivre les propositions de la Direction !

Dans le seul but de solutionner la crise, la CFE-CGC a accepté de participer à cette démarche. Pour autant, nous redoutons que le dialogue ne tourne court, attendu que l'ancienne mandature estime avoir répondu à l'ensemble des sollicitations de l'expert-comptable du CE et considère l'affaire close.

Comme déjà annoncé, si cette ultime procédure devait échouer, nous nous verrions contraints de prendre nos responsabilités et de saisir les autorités judiciaires compétentes.

Communications du Comité d'Entreprise : des menaces et ultimatums

Cela fait plusieurs séances que certains élus s'émeuvent des vœux et de la vidéo intitulée bilan & perspectives 2019 qui vous a été adressée en janvier dernier par le Secrétaire du CE. De leur point de vue, cette vidéo ne refléterait pas l'opinion de l'ensemble des élus car elle n'aurait pas été approuvée par la majorité des membres des instances.

Il va évidemment sans dire que ce message, tout comme celui de 2018 a bel et bien recueilli l'assentiment de la majorité des élus. Ces vidéos se bornant à reprendre des éléments actés dans des PV de CE dûment approuvés par vos élus.

On peut en revanche s'interroger sur ce qui suscite l'ire de ces élus... Est-ce parce que la vidéo en question vous informe sur l'audit des comptes du CE 2014 et 2015 ? Il est en effet surprenant de constater que la même communication vidéo, mise en œuvre dans des conditions identiques en Janvier 2018, n'avait suscité dans leurs rangs ni un tel émoi ni le moindre commentaire !

Ces élus mécontents demandent un démenti de votre secrétaire, entretenant savamment une confusion entre la communication du CE, du ressort du Secrétaire, et les communications syndicales qui vous sont adressées par voie électronique, à l'instar de celle que vous avez actuellement sous les yeux.

Les tracts que vous recevez par ce moyen respectent **strictement** l'accord d'entreprise portant sur le droit syndical et la configuration des IRP et en particulier son avenant N°3 signé le 15 Février 2018. Ainsi, chaque mail que nous vous envoyons comporte un lien de désabonnement explicite, toute demande de désabonnement étant traitée en 24 heures, hors week-ends et jours fériés.

Peut-être nos opposants ne supportent-ils pas que nous soyons la seule organisation syndicale chez Globecast à nous être correctement saisis de cet accord d'entreprise pour vous informer, prouvant de leur côté un certain manque en la matière ?

Pour notre part, nous invitons toujours la Direction à vous adresser une sollicitation à vous inscrire aux listes de diffusion des Organisations Syndicales représentatives chez Globecast, **comme elle s'y est engagée...**

Évolutions de l'accueil téléphonique : souriez, vous êtes enregistrés !

Dans l'objectif principal d'amélioration continue de l'expérience client, la Direction envisage d'enregistrer les conversations téléphoniques avec les collaborateurs des départements Distribution et Exploitation. Cette évolution fonctionnelle de la TOIP, « utilisée principalement pour la formation et le développement des compétences des collaborateurs », devrait également permettre d'assurer l'authentification des appelants et la traçabilité des demandes clients.

Analyse de la CFE-CGC

Kaizen ou mouchard numérique ?

Si les tentatives d'améliorer l'expérience client nous semblent toujours une bonne idée, on peut se demander si cette

disposition ne représente pas la réponse technologique à la pusillanimité de certains...La tendance à faire convoquer par la Direction des Ressources Humaines **tout salarié supposé coupable** d'un manquement dans l'exercice de ses missions a déjà tendu le climat social par le passé. Direction et salariés devront trouver ensemble les moyens de progression sans que les collaborateurs aient le sentiment d'être espionnés.

En tout état de cause, vos élus CFE-CGC, lorsqu'ils seront consultés, s'assureront que les gardes fous juridiques soient correctement observés par la Direction dans la mise en place de ces dispositions...

Politique sociale de l'Entreprise : choix de l'expert

La loi confère au Comité d'Entreprise la possibilité de rendre un avis sur la politique sociale de l'entreprise, sa situation économique et financière ainsi que sa stratégie. Pour les assister dans cette mission, vos élus ont la possibilité de s'attacher les services d'un expert indépendant. C'est donc dans ce cadre qu'a été nommé Métis Expertise au cours des deux dernières années. Cette nomination avait permis un échange plus abouti entre vos élus et la Direction.

Analyse de la CFE-CGC

Une curieuse union sacrée de certains élus... avec la Direction.

Vos élus CFE-CGC ont présenté une motion favorable à la reconduction de l'expert pour analyser la politique sociale menée par l'entreprise en 2019. Malheureusement, faute de majorité au comité d'entreprise, la CGT comme à la CFDT ont rejeté l'expertise, dans leurs efforts toujours renouvelés d'acceptation des décisions de la Direction.

Pourquoi chercher à mieux défendre les salariés en s'appuyant sur le travail de professionnels et de leurs analyses quand il suffit d'approuver les yeux fermés les décisions de la Direction ?

Nous doutons que des élus qui se disent surchargés puissent apporter une analyse critique aussi aboutie que celle d'un professionnel appointé par le CE, lequel a rendu chaque année un rapport circonstancié d'une centaine de pages. Leur honneur est sauf, et la Direction ravie. Ce sont ces mêmes organisations syndicales qui avaient historiquement écarté une expertise sur le projet de déménagement du Boston vers Central Park...Dont acte.

Pour notre part, nous pensons que le recours à un professionnel représente la seule issue pour permettre à vos représentants d'assumer au mieux leurs missions à votre service face à une Direction déterminée et inflexible.

Pour retrouver
tous les documents
présentés en séance

[accédez à Alfresco*](#)

*l'accès à la base Alfresco
est réservé à nos adhérents

Philippe
Petit,
Secrétaire
du CE



Catherine
Lamarche,
Trésorière
du CE

Retrouvez ce compte-
rendu et les publications
de votre établissement :
[https://www.cfecgc-
orange.org/globecast/](https://www.cfecgc-orange.org/globecast/)